



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Nord-Ouest**

ARRÊTÉ

Fixant le nombre de postes offerts aux concours externes et internes pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » organisés au titre de l'année 2024 par la Direction Interdépartementale des routes Nord-Ouest

Le Directeur interdépartemental des routes nord-ouest,

VU l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'Agents d'Exploitation Principaux des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » organisés par la Direction Interdépartementale des routes Nord-Ouest

ARRÊTE

Article 1 : Le nombre de postes offerts au recrutement par concours d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État par la Direction interdépartementale des routes nord-ouest au titre de l'année 2024 est :

- Concours externe : **12 postes**

- Concours interne : **6 postes**

Article 2 : Le Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 19 janvier 2024

Pour le Préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
Le Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

Pascal GABET